

POLITIQUE ANTI-CORRUPTION



LSE est une entreprise reconnue par son professionnalisme au Sénégal. Nous sommes en constante croissance et nous bénéficions d'une image d'entreprise sérieuse tant pour la qualité de nos réalisations, que pour le respect de nos engagements RSE. Inspirés par les valeurs éthiques du groupe VINCI et après analyse de notre contexte, nous nous sommes engagés à mettre en place un système de management anti-corruption (SMAC) conformément aux exigences de la norme ISO 37001 V2016, afin d'assurer la croissance et la pérennité de nos activités.

Pour ce faire, notre politique anti-corruption est définie en cohérence avec la stratégie du groupe et s'articule autour des dispositions suivantes, par :

1. La maîtrise des risques de corruption sur toutes nos chaînes de valeur, tout en mettant en place des mécanismes permettant l'interdiction de la corruption sous toutes ses formes : dans le cadre de nos projets, contrats/marchés publics ou privés, dans nos relations avec les tiers (sous-traitant, fournisseur, agent commercial, etc.), l'administration publique, les bailleurs de fonds, les organisations non gouvernementales, etc. ;
2. La conformité aux exigences légales et autres exigences y compris celles qui sont en relation avec la transparence, l'éthique, la loyauté des relations et l'anti-corruption ;
3. La satisfaction aux exigences du système de management anti-corruption, afin de garantir la constance de notre performance, notre conformité et celle de nos partenaires commerciaux ;
- 4 La Promotion d'un dispositif d'alerte professionnelle et de signalement d'inquiétudes de corruption en toute confiance et sans peur de représailles conformément aux dispositions de la charte anti-représailles ;
- 5 La Promotion de l'autorité et l'indépendance de la fonction de conformité en vue de s'assurer du respect des exigences du système de management anti-corruption (SMAC) ;
- 6 L'interdiction de toute forme de corruption. Toute violation des dispositions de la politique expose son auteur et ses complices aux sanctions disciplinaires et aux poursuites judiciaires ;
- 7 Des objectifs anti-corruption relatifs à ces dispositions sont définis dans le cadre du système de management anti-corruption (SMAC) et seront révisés au besoin lors du cycle de gouvernance (revue de la fonction de conformité, comité éthique, revue de Direction, revue de processus et groupe élargi de réflexion).

Je m'engage à mettre à disposition tous les moyens nécessaires pour mener les actions nécessaires à la réalisation de nos objectifs. Je veillerai à assurer un pilotage efficace pour la performance de notre système de management anti-corruption (SMAC) et son amélioration continue.

Je m'engage à mettre à disposition notre politique anti-corruption aux parties intéressées et au public.

Je compte sur l'implication de tous pour assurer la mise en œuvre de cette politique en appliquant « tolérance zéro » à l'égard de toute forme de corruption.

Le 05/04/2024

Frédéric BEAUNE
Directeur d'Agence